



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 février 2022

Impact de l'interdiction des ventes à découvert - une comparaison des marchés français et néerlandais

Dans cette étude, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et son homologue néerlandaise, l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) examinent les effets des mesures d'interdiction temporaires prises sur les valeurs françaises en mars 2020 en comparant leurs marchés respectifs. Par l'analyse de l'évolution des rendements, de la volatilité, des volumes échangés et des coûts de transaction, l'étude montre que les effets de l'interdiction sont nuancés. Ils sont par ailleurs essentiellement observés pour les secteurs les plus touchés et les plus soumis à la pression vendeuse lors de la crise.

 Télécharger le contenu

Mots clés

MARCHÉ ACTION

MICRO-STRUCTURE

CRISE FINANCIÈRE

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

VENTES À DÉCOUVERT

28 février 2022

Les autorités de marchés française et néerlandaise publient une analyse commune de l'impact de l'interdiction des ventes à découvert au début de la crise du Covid 19



ACTUALITÉ

MARCHÉ ACTION

10 janvier 2022

Réunion du Conseil Scientifique de l'AMF - 6 avril 2021



COMMUNIQUÉ AMF

MARCHÉ ACTION

30 novembre 2021

Les investisseurs particuliers sont plus nombreux, plus jeunes et recourent de plus en plus aux neo-brokers depuis la crise Covid



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02